

Notre écoute du Conseil produit par le Génovéfain Net

Conseil municipal du 18/02/2015:

Cinq personnes dans le public pour cette réunion.

Il est procédé à l'appel des élus à savoir, étaient présents: Jacqueline VANBERSEL, Daniel VEREECKE, Jacky BEAUDOIR, Georges BERSON, Dominique LABARRE, Christèle MARIN, Françoise RIBEIRO-REGO, Pierre HAUTOT, Anne-Marie KRAUZE-VANTHOURNOUT, Pascal BREBANT, Eric MAURIERAS, Claude GARDETTE, Isabelle DANINTHE, Céline TESSON et Bériza ZIEGLER pour la liste « Une équipe forte pour agir ensemble » (EFAE);

Alain BOUILLETTE, Patricia BARBIER et Thierry REMOND pour le groupe « Un nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève » (NASG) ;

Dominique DERRIEN pour le groupe Demain Sainte-Geneviève (DSG),

Absents excusées avec pouvoir :

Josiane CHARROPIN avec pouvoir à Dominique LABARRE pour la liste « Une équipe forte pour agir ensemble » (EFAE);

Evelyne BAILLON avec pouvoir à Dominique DERRIEN pour le groupe Demain Sainte-Geneviève (DSG)

Christopher MOUTHINO est absent sans avoir informé pour la liste EFAE

Madame le Maire désigne Pierre HAUTOT comme secrétaire de séance et ouvre la séance, le quorum étant atteint.

- 1) Approbation des procès verbaux des Conseils municipaux des 30/06, 18/09, 15/10 et 17/12/2014 :

Madame le Maire demande l'approbation de ces PV.

Alain BOUILLETTE demande la parole qui lui est donnée. Il souhaite que les procès verbaux soient approuvés un par un et non en bloc. Il a des remarques à faire sur différents points. Ensuite, il souhaite également que les PV soient mis à l'approbation dès la plus prochaine réunion, la suivante, du Conseil. Il tient plusieurs feuillets en main et souhaite en faire lecture.

Jacqueline VANBERSEL est d'accord avec l'approbation séparée par PV mais précise qu'il est difficile de pouvoir les faire pour la réunion qui suit.

Alain BOUILLETTE lui rétorque que « si vous ne parvenez plus à assumer du fait de votre âge, vous n'aviez qu'à pas vous représenter ».

De nombreux élus protestent contre cette déclaration.

Il est procédé à l'approbation des Procès verbaux un à un.

Le PV de la séance du 30 juin 2014 est adopté par 19 voix, les 18 du groupe EFAE et celle de Dominique DERRIEN du groupe DSG, les 3 élus du groupe NASG votent contre sans apporter de précision.

Le PV de la séance du 18 septembre 2014 est adopté par 19 voix, les 18 du groupe EFAE et celle de Dominique DERRIEN du groupe DSG, les 3 élus du groupe NASG votent contre sans apporter de précision.

Le PV de la séance du 15 octobre 2014 est adopté à l'unanimité, Dominique DERRIEN et Alain BOUILLETTE absents lors de cette séance s'abstiennent.

Le PV de la séance du 17 décembre 2014 est adopté par 18 voix, les 17 du groupe EFAE et celle de Dominique DERRIEN du groupe DSG, Jacky BEAUDOIR absent lors de cette séance s'abstient, les 3 élus du groupe NASG votent contre sans apporter encore de précision.

Sébastien GABARD décide de quitter la séance face aux propos tenus par les élus du groupe NASG.

Jacqueline VANBERSEL reproche à ces élus, leur fonctionnement désagréable. Thierry REMOND rétorque en demandant à quels moments sommes-nous désagréables et Alain BOUILLETTE en déclarant que c'est cela la démocratie.

Commentaire : La difficulté à traiter de ce point d'approbation des PV est tout à fait démonstratrice d'un climat tendu au Conseil entre sa majorité et le groupe NASG.

Il a suffisamment été critiqué dans ces colonnes le fait que cette approbation se fasse en bloc sur des PV parfois anciens (lors de ce conseil le plus ancien était de juin dernier soit plus de 6 mois) pour qu'il ne soit pas donné raison à la demande exprimée par NASG, mais que ne l'ont-ils fait plus tôt ?

L'approbation séparée, si elle paraît plus logique et plus saine, n'est pas une obligation et elle a également fait l'objet de demande dans ces colonnes.

Pourquoi les demandes de modifications n'ont-elles pas été adressées avant le conseil ?

N'aurait-il pas mieux valu poser avant, ces règles de fonctionnement que de passer près d'une demie heure de tensions sur un sujet qui si il le nécessitait n'a fait l'objet d'aucune précision par ceux qui les ont provoquées ?

Rapporter le débat à l'âge du capitaine n'en relève pas le niveau et faire des leçons de démocratie quand on la bafoue à tout moment non plus (à l'intention des élus NASG et de leur leader).

2) Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation pour la signature des marchés publics.

Alain BOUILLETTE demande à Jacqueline VANBERSEL de parler plus fort.

651,60€ ont été dépensés pour des décorations de Noël

Ensuite sont évoqués pour un peu de 2 500€ de travaux divers

Commentaire : Il serait intéressant que ces opérations figurent au compte rendu, de façon à ce qu'ils soient appréciés.

3) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2014 du budget général:

Le compte administratif se présente comme suit :

En investissement :

	Dépenses	Recettes
Total des mandats	1 351 775,50€	
Total des tires		1 208 297,36€
Déficit 2014	143 478,14€	
Déficit reporté 2013	130 307,35€	
Résultat de clôture	273 785,49€	

En fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Total des mandats	1 755 209,91€	
Total des tires		2 338 536,76€
Excédent 2014		583 326,85€
Excédent reporté 2013		388 932,70€
Excédent global de clôture		972 259,55€

Etat des restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
	781 600,00€	504 060,00€
Déficit des restes à réaliser	277 540,00€	

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des 17 voix exprimées par les élus de EFAE et DSG, les 3 élus de NASG s'abstiennent. Madame le Maire ne participe pas au vote conformément au Code des Collectivités territoriales.

Vote du compte de gestion du trésorier :

Le compte de gestion du trésorier est adopté à l'unanimité par 20 voix (17 du groupe EFAE, 1 de DSG et 2 de NASG) et une abstention NASG (Alain BOUILLETTE).

Affectation du résultat :

Le Conseil municipal affecte le résultat au budget principal 2015 à l'unanimité de 19 voix exprimées (17 du groupe EFAE, 1 DSG et 1 NASG) et deux abstentions (2NASG : Alain BOUILLETTE et Thierry REMOND)

Commentaire : S'abstenir sur le compte administratif n'a aucun sens puisqu'il s'agit à ce niveau de valider les opérations comptables et non la gestion. S'abstenir sur le compte de gestion du trésorier n'a pas plus de sens puisqu'il s'agit là de donner quitus au trésorier municipal. Le vote contre ou l'abstention pose un doute sur la comptabilité municipale sans qu'il soit exprimé d'information sur son fondement.

Par ailleurs, l'affectation du résultat est une quasi obligation technique. On notera encore les différences des votes des membres du groupe NASG ?...

Aucune remarque n'est faite sur les restes à réaliser pourtant importants....

- 4) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2014 du budget d'assainissement:

Le compte administratif se présente comme suit :

En investissement :

	Dépenses	Recettes
Total des mandats	171 382,160€	
Total des tires		190 504,12€
Déficit 2014	38 111,81€	
Déficit reporté 2013		190 504,12€
Résultat de clôture		152 392,31€

En fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Total des mandats	57 441,83€	
Total des tires		165 122,76€
Excédent 2014		107 680,93€
Excédent reporté 2013		887 199,37€
Excédent global de clôture		955 304,42€

Etat des restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
	220 000,00€	
Déficit des restes à réaliser	220 000,00€	

Déficit d'investissement 67 607,69€

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des 17 voix exprimées par les élus de EFAE et DSG, les 3 élus de NASG s'abstiennent. Madame le Maire ne participe pas au vote conformément au Code des Collectivités territoriales.

Vote du compte de gestion du trésorier :

Le compte de gestion du trésorier est adopté à l'unanimité par 20 voix (17 du groupe EFAE, 1 de DSG et 2 de NASG) et une abstention NASG (Alain BOUILLETTE).

Affectation du résultat :

Le Conseil municipal affecte le résultat au budget principal 2015 à l'unanimité de 19 voix exprimées (17 du groupe EFAE, 1 DSG et 1 NASG) et deux abstentions (2NASG : Alain BOUILLETTE et Thierry REMOND)

Commentaire : Les mêmes que pour les votes du budget général, c'est aberrant.

A l'issue de ces votes, Jacqueline VANBERSEL précise que les travaux de mise en séparatif du Blanc Mont qui constituent l'essentiel des restes à réaliser et d'assainissement des quartiers qui restent à traiter seront engagés dès la réception d'une dérogation de subvention qu'elle attend du Conseil général. Elle organisera une réunion en direction des habitants.

5) Avance sur subvention:

Comme chaque année, il est décidé de verser une avance de 4 000€ au Comité des fêtes pour l'organisation des animations de la mi-carême.

Le Conseil décide de rembourser une somme de 379,88€ au Comité qui a acheté 4 sapins floqués pour les décorations des fêtes de Noël.

Commentaire : Rien à dire sur l'avance de subvention, encore que chaque année cela pose question.

Par contre que le Comité des fêtes, association, avance, des dépenses à la Commune est une opération juridiquement risquée et discutable que ce conseil vote à l'unanimité, sans question, opposition comprise...

6) Projets d'école 2014-2015:

A l'unanimité, il est décidé de subventionner les projets d'animation pédagogique de l'école maternelle pour 3 800€ et de fixer à 12€ par élève le montant qui sera versé à la coopérative scolaire pour la sortie de fin d'année.

Commentaire : Sans commentaire. Pas de problème.

7) Projet de construction d'un restaurant scolaire – Mise en place d'un comité de pilotage:

Madame le Maire propose une composition qui ne comporte que des élus du groupe EFAE (majorité) en s'adjoignant Brigitte LACAZE et des représentants de l'ILEP autant que de besoins, ainsi que deux représentants des parents d'élèves désignés par l'APEEPM.

Thierry REMOND propose sa candidature.

Jacqueline VANBERSEL précise que le comité sera élargi ponctuellement à tout le Conseil.

Alain BOUILLETTE prend la parole, il dit se réjouir de ce projet qui rejoint la pétition présentée avant les élections, il pense qu'il faut élargir la réflexion à d'autres sujets pour l'école de demain. Il rappelle le travail qu'il avait mené sur l'école dans le mandat 1995-2001.

Pierre HAUTOT lui demande de préciser sa pensée. Alain BOUILLETTE lui rétorque qu'il ne lui en veut pas faisant allusion à son coefficient intellectuel qui serait inférieur.

Madame le Maire rappelle au calme en ramenant sur le sujet de la cantine scolaire et déclare se souvenir du travail mené sur l'école dans le 1^{er} mandat mais en nuancant par le fait qu'il y a bientôt 20 ans..

Alain BOUILLETTE rappelle que durant le premier mandat de Maire de Jacqueline VANBERSEL, il avait fait des propositions qui sont restées sans suite alors que la population a évolué depuis.

Pierre HAUTOT, appuyé par Jacqueline VANBERSEL, évoque la visite récente d'un assureur qui a jugé les locaux des écoles comme un modèle par rapport à ce qu'il a pu voir ailleurs.

Les joutes verbales se poursuivent de façon tendue. A un moment, Alain BOUILLETTE se propose finalement à participer à ce Comité de pilotage. Jacqueline VANBERSEL s'y oppose et propose de passer au vote de la composition du Comité. Thierry REMOND précise qu'il ne peut voter pour la constitution d'un Comité dans lequel est refusé un membre de son groupe. Pierre HAUTOT déclare en direction de Thierry REMOND que si il participe autant à ce Comité qu'à la Commission des Finances ce ne sera pas trop difficile. Christelle MARIN précise qu'elle s'est obligée à rencontrer Thierry REMOND pour lui « refaire les commissions des finances auxquelles il n'avait pu venir. Thierry REMOND explose en déclarant « je ne suis pas votre enfant, je n'ai pas à m'excuser... » et se répète, trois ou quatre fois, jusqu'à ce qu'il soit interrompu....

Il est décidé de voter nom par nom, le résultat est le suivant :

- Daniel VEREECKE, Dominique LABARRE, Jacky BEAUDOIR, Françoise RIBEIRO-REGO, Georges BERSON, Isabelle MARIN ont obtenu 21 voix ; Bériza ZIEGLER et Céline TESSON n'ont, elles, obtenu que 20 voix pour le groupe majoritaire EFAE. Thierry REMOND n'a obtenu que 13 voix pour le groupe NASG, Alain BOUILLETTE n'obtient que 3 voix, il ne pourra y participer.

Seront donc membres du Comité de pilotage les élus suivants : Daniel VEREECKE, Dominique LABARRE, Jacky BEAUDOIR, Françoise RIBEIRO-REGO, Georges BERSON, Isabelle MARIN, Bériza ZIEGLER, Céline TESSON pour le groupe majoritaire EFAE et Thierry REMOND pour le groupe NASG.

Commentaire : Encore un problème de méthode et de principe. Il ne sert à rien d'hurler à torts et à travers et de sortir des phrases creuses (à l'adresse d'Alain BOUILLETTE), il faut des propositions claires et soutenues par ceux qui sont concernés. A ne rappeler que les quelques petites choses qu'il a pu faire dans le passé, il faudra aussi qu'il en assume le passif même celui d'un mandat dont il n'a occupé que les 3 premières années, puisqu'il est parti sur les 3 autres, et dernières, dans nos DOM-TOM en mission pour l'Education nationale.

Ensuite, les oppositions, et notamment les élus NASG, avaient posé le principe de la proportionnelle dans toutes les structures de la Commune, les choses seraient simples et claires. Une autre solution aurait consisté à demander une suppléance.

On apprend qu'un élu NASG n'assume pas sa présence dans une commission aussi importante que celle des finances sans considérer qu'il a à s'en excuser et qu'il trouve normal que l'on lui fasse une réunion « spéciale ».

Pourquoi dans un Comité clairement concerné par les affaires scolaires comme l'a précisé Alain BOUILLETTE lui-même, n'est-ce pas Patricia BARBIER qui est désignée par le groupe NASG pour y participer ? La confiance ne serait-elle plus là ?

8) Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60), Groupement d'achat d'électricité et services associés, adhésion:

Madame le Maire donne la parole à Eric MAURIERAS qui fait rapport des activités du Syndicat et du projet de groupement d'achat.

Le Conseil municipal décide unanimement l'adhésion de la Commune au groupement d'achat d'électricité

Commentaire : sans

9) Création d'un emploi en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi:

Le Conseil Municipal décide unanimement la création d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe en CAE pour un an à compter du 1^{er} avril 2015.

Après vote, Thierry REMOND demande explication sur le surplus de travail nécessité par la télé-alerte, service auquel Jacqueline VANBERSEL a fait allusion dans sa proposition de création de poste. Elle lui explique que ce service nécessite un important travail de saisie sur un logiciel spécifique pour le lancement de l'opération.

Commentaire : Sans commentaire, ...En savoir plus sur les CAE : .

<http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/les-fiches-pratiques-du-droit-du,91/contrats,109/le-contrat-unique-d-insertion,10998.html>

En savoir plus sur la télé alerte :

<http://www.paysdethelle.fr/upload/decouvrir/logo-telealerte.png>

10) Commission de Délégation de Service Public:

Il est proposé par Madame le Maire de constituer une Commission de délégation de service public spécifique à l'accueil péri-scolaire et de loisirs, au service de restauration scolaire et aux temps d'activités péri-scolaires.

Daniel VEREECKE fait une présentation des besoins et des textes législatifs qui encadrent la Commission.

Jacqueline VANBERSEL rappelle que le Maire est Président de droit de la Commission et propose les candidatures de :

Daniel VEREECKE, Christèle MARIN et Bériza ZIEGLER comme titulaires et de Anne-Marie KRAUZE, Jacky BEAUDOIR et Dominique LABARRE comme suppléants. Ces candidatures sont acceptées.

Commentaire : Il faut rappeler que cette Commission aurait du être constituée à la proportionnelle comme l'a fait Daniel VEREECKE dans sa présentation. Pourquoi les élus NASG qui auraient pu y avoir un siège n'ont pas présenté de candidat ? Pourquoi défendent-ils aussi mal les droits de l'opposition ?

11) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2013 :

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés moins les 3 voix des élus NASG qui s'abstiennent.

Commentaire : Il n'y a pas d'explication de leur vote sur l'abstention des élus NASG.

12) Compte rendu des Commissions :

a) Préau du collège Léonard de VINCI:

Patricia BARBIER a envoyé un compte rendu de la dernière réunion du Conseil d'administration du Collège, ce dont Jacqueline VANBERSEL la remercie. Dans ce compte rendu Patricia BARBIER rapporte le manque de préau qui crée des mauvaises conditions pour élèves et enseignants.

Jacqueline VANBERSEL lui répond que le collège est de la compétence du Département et finit par déclarer qu'elle en parlera au Président du Conseil général, Yves ROME, et au 1^{er} Vice Président lorsqu'elle les verra, après que Patricia BARBIER ait insisté.

Commentaire : Cette question du préau est ancienne, qu'elle ne soit pas de la compétence de la commune ne devrait pas empêcher le Maire de s'en intéresser par

l'envoi d'un courrier, par exemple. C'était, sans doute, le sens de l'intervention de Patricia BARBIER.

b) Mise en place des classes de neige:

En réponse à Alain BOUILLETTE qui, lors d'une précédente réunion, déclarait être à l'origine des classes de neige, Jacqueline VANBERSEL rappelle en faisant lecture d'un Echo génovéfain de 1982, que c'est un Conseil municipal dans lequel elle siégeait alors comme simple conseillère qui a été créée la classe de neige. Elle lit l'article d'alors, qu'elle avait signé.

Commentaire : La classe de neige a été créée dans ces « années là » comme dit la chanson, elle s'est mise en place sous la difficile pression d'une association de parents dont Alain BOUILLETTE a été un bref président (1 an ou 2)... Elle ne pouvait s'organiser qu'avec l'aval du Conseil municipal, un point partout, la balle au centre.

c) Réunion avec les commerçants et artisans :

Thierry REMOND s'étonne qu'il n'y ait pas eu d'invitation et d'information en direction des élus concernant la réunion organisée en direction des commerçants notamment par rapport aux questions du stationnement sur la nationale. Jacqueline VANBERSEL lui répond que les adjoints ont seuls été associés et que l'on ne peut inviter tout le monde, il y en aura déjà beaucoup, la police, des commerçants,....., ce ne sera sûrement pas la seule réunion. Elle ne rejette toutefois aucune présence.

Commentaire : L'ensemble des élus auraient pu être impliqués.

La séance est levée à 22h40.